

prières, venait leur ravir, à l'âge de six ans, leur unique enfant. C'était sur cet être chéri que reposait leurs plus douces espérances

En l'année 1817, M. Joliette, cédant aux sollicitations de ses nombreux amis, s'était porté candidat pour le comté de Leinster, en opposition à M. Jacques Lacombe, marchand de l'Assomption. La victoire vaillamment disputée de part et d'autre fut remportée par M. Lacombe à une majorité de 36 voix. M. Joliette n'entra en chambre qu'à la suite de l'honorable résultat de la contestation de cette chaude élection.

Mais le triomphe du député légitime du comté de Leinster fut de bien courte durée, car, le lendemain de son entrée à la chambre d'assemblée, le parlement fut dissous par l'arrivée de la nouvelle de la mort de George III.

Comme on le voit, la contestation avait duré trois ans ; c'était autant de temps qu'il en fallait pour rendre, sur la cause en litige, un jugement prudent et pesé au poids de la sagesse.

Aux élections suivantes, M. Joliette fut élu aux acclamations unanimes de la même division électorale.

Tout le monde avait confiance en son dévouement, sa droiture d'intention, ses talents solides et son patriotisme éclairé. Il ne brillait pas en chambre par ces éclats d'éloquence qui soulèvent, passionnent, électrisent les auditeurs, mais sa parole facile, claire et raisonnée lui donnait une place distinguée parmi les représentants du peuple.

Aussi, avait-il conquis le respect, l'estime et la confiance de ses collègues qui le consultaient sur une foule de questions relatives au commerce ou à l'industrie.

Son passage à la chambre d'assemblée fut marqué par l'adoption de plusieurs mesures protectrices de nos intérêts commerciaux et industriels. C'était lui qui en avait été le plus zélé instigateur, comme le conseiller le plus éclairé par l'expérience.

Cependant le tracassé des affaires politiques n'allait que médiocrement au caractère de M. Joliette ; il résolut de s'y soustraire ; à l'expiration de son second mandat ; il annonça à ses électeurs sa détermination de renoncer à la charge dont ils l'avaient honoré.

Dès lors, aucune considération ne put l'engager à reprendre ses fonctions de député.

Nous avons dit précédemment que M. Joliette avait été chargé de l'administration de la seigneurie De Lanaudière dont il était l'un des cohéritiers. Sur les terres de St-Paul, à la distance de deux milles de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Joliette, s'élevait, au pied de l'une des cascades de la rivière, un vaste moulin à farine abandonné depuis 1826 et tombé aujourd'hui en ruine.

La surveillance de cet établissement amenait souvent M. Joliette en cet endroit.

Dans une de ses visites que fit le jeune seigneur sur les beaux domaines que son épouse lui apportait en dot, il côtoya un jour les mille sinuosités de la rivière l'Assomption depuis l'endroit appelé aujourd'hui "Vieux Moulin," jusqu'aux profondeurs de la seigneurie de Lavaltrie.

Accompagné d'un ami, il s'aventurait silencieux à travers l'épaisseur des bois, admirant les cascades murmurantes de cette rivière limpide qui se déroulait sous les arceaux de la forêt vierge, en ce moment toute retentissante des harmonieux concerts des oiseaux.

C'était en 1823, par une délicieuse journée, du mois de juin. Sous le ciel serein, le soleil souriait amoureusement aux fleurs nouvellement écloses, versant dans l'atmosphère, parfumée par les arômes des plantes, la douce et vivifiante chaleur projetée par les rayons d'or de son disque embrasé.

Les deux explorateurs foulaient, en ce moment, ce sol de l'industrie que devaient féconder tant de travaux et de vertus.

Tranquillement assis sous les riants ombrages, nos

deux voyageurs contemplaient avec délices les beautés de ce site solitaire qui aurait inspiré les poétiques accents de plus d'un amant de la belle nature....

Quelle impression la vue d'un pareil tableau ne dut-elle pas faire sur l'imagination de M. Joliette ! quels éclairs durent illuminer son génie hardi, lorsque les rayons radieux du soleil réfléchés sur les chûtes, faisaient jaillir dans les airs mille arcs-en-ciel ravissants ! De quels rêves d'or, de quels brillants projets son cœur et son esprit ne furent-ils pas étreints et agités à l'aspect de cette belle rivière d'un parcours d'une centaine de lieues, à travers les riches forêts de la vallée et des sommets des Laurentides !...

D'un rapide coup d'œil, il avait compris tous les avantages d'une position si exceptionnelle. Placé au centre d'un territoire très-étendu et déjà, en partie, ouvert au travail de la colonisation, l'établissement qu'il projetait d'asseoir en ce lieu ne pouvait manquer de prospérer rapidement. Une rivière aussi riche en pouvoirs d'eau, aussi avantageuse pour la descente des bois dont regorgeaient les montagnes et les plaines, c'en était assez pour faire concevoir les plus belles espérances.

Quelques heures après, les deux visiteurs rebroussaient chemin pour retourner à St-Paul.

Dès lors, un projet unique absorba toutes les réflexions de M. Joliette.

* *

La foi et le patriotisme, héréditaires dans la famille Joliette, lui faisaient entrevoir, dans son entreprise, une nouvelle glorification de la religion et un immense bienfait pour ses compatriotes.

C'est fortifié, inspiré par ce double amour de la religion et de la patrie, qu'il devait opérer ces grandes choses qui lui ont mérité l'admiration et la reconnaissance de l'une et de l'autre.

Et qu'on ne perde pas de vue cette vérité : M. Joliette n'est véritablement grand aux yeux de ses concitoyens, son nom n'a mérité les honneurs de l'immortalité, que parce que, comme tous les hommes illustres, il s'est oublié lui-même pour se dévouer au succès des deux plus nobles causes : celle de la religion et celle de son pays.

Voici quelques-unes des œuvres de M. Joliette depuis 1823 jusqu'à sa mort :

En juin 1823 il découvrit le lieu où est située la ville de Joliette, il y construisit des moulins et manufactures de toutes sortes afin de donner de l'emploi à la population qu'il se proposait d'établir dans son village ;

En 1836 il construisit un nouveau moulin, les premiers ne pouvant suffire aux besoins de la localité ;

En 1837, 14 ans après son entrée dans la forêt, M. Joliette construisit un marché afin d'attirer dans son village le commerce des localités environnantes ;

En 1842, il construisit à ses frais l'église paroissiale dont les trois cloches furent données par la famille De Lanaudière ;

En 1845, il fonda le collège Joliette ;

En 1848, il construisit un chemin de fer du coût de \$80,300.00.

En 1849, il fit don de son église et d'une grande étendue de terrain à l'évêché de Montréal, et de son collège aux Clercs-St-Viateur.

Il mourut le 21 juin de l'année suivante (1850) âgé de 62 ans.

Comme on peut le voir, dans un espace de 25 ans, M. Joliette a fondé une ville qu'il a dotée d'une église, d'un magnifique collège, où l'on compte au-delà de 300 élèves, d'un chemin de fer, d'un marché, de manufactures, etc., etc.

Il est inutile de dire, que dans toutes ses entreprises, M. Joliette a rencontré beaucoup de difficultés qu'il a su vaincre et qu'il a réussi dans le but qu'il se proposait d'atteindre : être utile à son pays et à ses compatriotes.

M. Joliette a trouvé dans la famille de son épouse des hommes dévoués aussi à leur pays, qui n'ont pas craint de faire des sacrifices pour secondar les belles et grandes œuvres de celui qui voulait s'imposer la tâche de fonder une ville :